
Politique agricole

Modifié le 11/12/24

Avec 19 300 ha, les surfaces agricoles représentent un tiers du territoire de la Métropole. 450 exploitations ont leur siège dans le territoire de la Métropole et génèrent 950 emplois directs.

Ces exploitations sont en majorité (52%) orientées vers la polyculture élevage (9% orientées grandes cultures, 33% vers l'élevage et 5% horticulture et maraichage).

Les fonctions remplies par l'espace agricole sont multiples. En effet, la très bonne fertilité des terres agricoles - notamment celles des plateaux - et le climat haut-normand permettent une production agricole abondante constituant un atout économique pour le territoire. Les espaces agricoles ont également une fonction environnementale du fait de leur contribution à la protection des ressources (eau, sol et biodiversité) et à la lutte contre les inondations grâce en particulier aux prairies. La dimension sociale de l'agriculture périurbaine est également en constant essor du fait notamment des productions alimentaires de proximité qui permettent de tisser des liens entre le monde agricole et la population. Certains acteurs du monde rural présentent également une fonction éducative en développant des activités pédagogiques en lien avec l'agriculture.

La Métropole, du fait de sa compétence en matière d'approvisionnement de la population en eau potable, souhaite préserver l'environnement en protégeant la ressource en eau. Elle vise également le développement économique local, [en soutenant les projets d'installation et de diversification](#). La Métropole veut également permettre à la population d'accéder plus facilement aux productions alimentaires locales et de qualité grâce au développement des filières courtes sur le territoire. Enfin, la Métropole souhaite limiter la consommation de foncier agricole.

Table des matières